

# ASSISTANT(E) RESSOURCES HUMAINES, NIVEAU V, INSCRIT AU RNCP

## OBJECTIFS :

Maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier  
d'Assistant(e) Ressources Humaines et valider le Titre  
Professionnel niveau V.

Certification professionnelle délivrée par le Ministère du Travail.

Possibilité d'obtenir, en qualification partielle, des certificats de compétences professionnelles ( CCP ) :

## PROGRAMME DE FORMATION EN ALTERNANCE & CONTINU

CCP 1 - MODULE 1 - Assurer les missions opérationnelles de la  
gestion RH

- Assurer la gestion administrative du personnel.
- Assurer la gestion des variables et paramètre de paie.
- Mettre en place et suivre les indicateurs ressources  
humaines.

CCP 2 - MODULE 2 - Contribuer au développement  
des Ressources Humaines

- Contribuer aux opérations liées à la gestion des emplois et  
carrières .
- Contribuer aux processus de recrutement et d'intégration  
du personnel .
- Contribuer à l'élaboration et au suivi du développement des  
compétences du personnel .

### Modules Transverses

- Veille juridique et sociale
- Bureautique
- Recrutement
- Anglais
- Gestion du stress et posture professionnelle
- Préparation à l'examen

Public visé :

Salariés d'entreprise, personnes en reconversion professionnelle,  
demandeurs d'emploi

Prérequis & Conditions d'admission

- Baccalauréat
- 18 ans minimum
- Minimum de 5 mois d'expérience professionnelle
- Entretien individuel et test psychotechnique

Durée de la formation et modalités d'organisation

Durée totale de la formation en alternance 1603 heures (448  
heures en centre de formation et 1155 heures en entreprise)

Dates d'entrées: 15/02/21 au 07/01/22 ou 27/09/21 au  
02/09/22

Durée totale de la formation continue 742 heures (448 heures en  
présentiel 294 heures de stage en entreprise)

Date d'entrée: 15/03/21 au 07/08/21

Financement

Cette formation peut être financée jusqu'à 100% grâce à un large  
choix de dispositifs.

On peut citer le Compte Personnel de Formation (anciennement  
DIF) mais aussi les Transitions Pro (ex Fongecif) ou Pôle Emploi.

Dans tous les cas, vous pouvez monter un dossier de financement  
avec ou sans l'implication de votre employeur.